

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
ARRONDISSEMENT DE VENDOME  
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

L'An deux mil vingt, le seize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Souday, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

**Etaient présents** : GRANGER Jacques, GLOANEC-MAURIN Karine, ROULLEAU O, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, LEMERRE Henri, VIVET Joseph, ESNAULT Didier, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, THUILLIER Jean-Claude, GOURDET Laurence, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, AYAD Majida, ADAM Aurélie, VIOLANTE Florent.

**Etait absente excusée** : GRENET Virginie

<b>Secrétaire de séance</b>	AUBERT Nadine
<b>Date de convocation</b>	10.11.2020
<b>Nb de membres en exercice</b>	18
<b>Nb de membres présents</b>	18
<b>Nb de pouvoirs</b>	0
<b>Nb de votants</b>	18

**Approbation du compte rendu de la séance du 12 Octobre 2020**

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2020 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**CNE2020S08D01 - Compte rendu des décisions du Maire depuis la dernière séance du 12 octobre 2020**

Vu le 26° de l'article L.2122-22 du CGCT de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Vu les crédits spécifiques du plan de relance proposé par le Ministère de la culture pour soutenir les investissements des équipements du spectacle vivant afin de favoriser la remise aux normes et la transition écologique des bâtiments ;

Considérant l'ancienne école de Saint-Agil mise à la disposition de l'association l'Echalier, dans le cadre de ses activités culturelles, de pratique et de fabrique artistique ;

Considérant que ce bâtiment nécessite des travaux d'isolation par l'extérieur avec bardage bois et le remplacement des menuiseries (fenêtres et portes) ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2020-10	23/10/2020	<p>Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du plan de relance porté par le Ministère de la Culture pour soutenir les investissements des équipements du spectacle vivant afin de favoriser la remise aux normes et la transition écologique des bâtiments à hauteur de 68 000 €</p> <p>- Approbation du plan de financement des travaux d'isolation par l'extérieur en bardage bois et remplacement des menuiseries (fenêtres et portes) de l'ancienne école de St Agil, pour une dépense estimative de 85 000 € HT.</p>
---------	------------	---

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***  
➤ **APPROUVE** cette décision.

*A ce jour, le taux de subvention alloué et le montant des travaux plafonné ne sont pas connus.  
Monsieur Florent VIOLANTE sera en charge du suivi de cette opération sous réserve de l'obtention des aides sollicitées.*

### **CNE2020S08D02 - Sécurisation du clocher de Oigny – Attribution du marché de travaux aux entreprises**

*Monsieur Le Maire expose :*

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux de sécurisation du clocher de Oigny a été publié sur la plateforme dématérialisée des marchés publics le 25 septembre 2020 avec une remise des offres le 5 novembre 2020 à 11 h 30.

La commission MAPA s'est réunie dès le jeudi 5 novembre et a procédé à l'ouverture des 5 offres reçues :

- ✓ 1 offre pour le lot 1 – charpente MTS PECNARD de Cloyes les Trois Rivières (28)
- ✓ 2 offres pour le lot 2 – couverture MTS PECNARD de Cloyes les Trois Rivières (28) et Ent FALAISIENNE de LA HOGUETTE (14)
- ✓ 2 offres pour le lot 3 – maçonnerie Ent QUATREFEUILLES de Bourges (18) et Ent SEGOUIN de Mondoubleau (41).

A l'ouverture des plis, il a été constaté que le montant des offres était supérieur à l'estimation de l'architecte (+15,14%). L'ensemble des offres lui a été transmise ce même jour pour analyse.

Le 9 novembre, l'architecte a remis son rapport en indiquant : « L'appel d'offre est fructueux bien que le prix reçu soit au-dessus de l'estimation, donc de l'enveloppe. Compte tenu du peu de réponse reçue des entreprises ayant téléchargées le DCE, il semble inopportun de relancer l'appel d'offres. ».

De même, l'offre de l'entreprise SEGOUIN est irrégulière en l'absence des éléments techniques demandés dans le règlement de consultation à savoir : références datant de moins de 5 ans / moyens techniques et humaines / planning de l'opération.

La commission MAPA, réunie le 13 novembre, a statué sur l'analyse du rapport et sur le choix des différentes tranches optionnelles.

Monsieur Le Maire propose de retenir les entreprises et de réaliser les travaux avec les tranches optionnelles comme suit :

Lot 1- charpente : MTS PECNARD pour un montant total de 54 290,00 € HT composé de l'offre de base sans tranche optionnelle ;

Lot 2 - couverture : MTS PECNARD pour un montant total de 34 323,00 € HT, comprenant l'offre de base à 18 866,60 € HT, la tranche optionnelle de repiquage des ardoises du clocher pour un montant de 1 650,00 € HT et la tranche optionnelle de reprise des tuiles de la nef pour un montant de 13 806,40 € HT ;

Lot 3 – maçonnerie : Entreprise QUATREFEUILLES pour un montant total de l'offre de base à : 7 092,88 € HT sans tranche optionnelle.

Le montant global du marché se porte à 95 705,88 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** les travaux de la commission des marchés à procédure adaptée ;
- **ATTRIBUE** les marchés comme suit :

Lot 1 - charpente : **Entreprise MTS PECNARD** de Cloyes les Trois Rivières (28) pour un montant total de **54 290,00 € HT – cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros hors taxes** ;

Lot 2- couverture : **Entreprise MTS PECNARD** de Cloyes les Trois Rivières (28) pour un montant total de **34 323,00 € HT – trente-quatre mille trois cent vingt-trois euros hors taxes** ;

Lot 3 – maçonnerie : **Entreprise QUATREFEUILLES de Bourges** pour un montant total de l'offre de base à **7 092,88 € HT- sept mille quatre-vingt-douze euros quatre-vingt-huit centimes hors taxes**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer et à notifier les marchés aux entreprises sus-désignées.

#### **CNE2020S08D03 – Sécurisation du clocher de Oigny - Attribution de la mission SPS**

L'article L. 4532-2 du Code du travail prévoit qu'une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées. Le coordonnateur SPS est chargé de la mise en œuvre des principes généraux de prévention sur un chantier de construction.

Sur cinq bureaux d'études consultés : APAVE, JARDIN, SOCOTEC, AB Coordination, BATEC, trois ont remis une offre comme suit :

<b>Mission SPS de niveau 3</b>	<b>Phase conception</b>	<b>Phase réalisation</b>	<b>Montant HT</b>
SOCOTEC	493,00	877,00	1 370,00
AB Coordination	385,00	665,00	1 050,00
BATEC	231,00	660,00	891,00

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre BATEC pour un montant de 891,00 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **ATTRIBUE**, dans le cadre des travaux de sécurisation du clocher de Oigny, le contrat de mission de Sécurité et Protection de la Santé – SPS - à la **SARL BATEC – Coordonnateurs SPS** – sise à Villebourg – 37370 – 8, rue Martin Marteau, pour un montant de **891,00 € HT – huit cent quatre-vingt-onze euros hors taxes**.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer et à notifier le contrat de la prestation SPS à la SARL BATEC.

#### **CNE2020S08D04 - Sécurisation du clocher de Oigny - approbation du plan de financement définitif de l'opération et demande de subventions**

*Monsieur Le Maire expose :*

En août 2020, une demande de subvention pour la sécurisation du clocher de Oigny a été adressée auprès du Conseil Départemental au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP). Les crédits de

ce dispositif ont été entièrement mobilisés pour l'année 2020. Notre demande sera donc instruite en janvier 2021.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, il semblerait possible de pouvoir prétendre à une subvention globale sous réserve de déposer la demande avant le 30 novembre 2020.

Considérant le résultat de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux s'élevant à 95 705,88 € HT et la consultation de la mission SPS pour un montant de 891,00 € HT,

Considérant la délibération du 9 mars 2020 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au bureau MOREAU BOKTOR de Tours pour un montant de 12 375 € HT,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

➤ **APPROUVE** le plan de financement définitif du clocher de Oigny comme suit :

<b>EGLISE NOTRE DAME DE OIGNY</b>					
<b>PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF</b>					
<b>Sécurisation du Clocher</b>					
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>BASE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
Travaux	95 706,00	<b>CONSEIL DEPARTL</b> au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)	110 972,00	24 413,00	21,95%
Mission SPS	891,00	au titre de la DSR 2020	110 972,00	40 000,00	36,05%
		<b>ETAT</b> au titre d'une subvention globale	110 972,00	24 358,00	22,00%
Honoraires maîtrise d'œuvre	12 375,00	<b>Montant des aides sollicitées ou accordées</b>		88 771,00	80,00%
Aléas et imprévus	2 000,00	Fonds propres communaux		22 201,00	20,00%
<b>Total des Dépenses HT</b>	<b>110 972,00</b>	<b>Total des Recettes HT</b>		<b>110 972,00</b>	<b>100,00%</b>
TVA à 20%	22 194,40	Financement de la TVA		22 194,40	100,00%
<b>MONTANT TTC</b>	<b>133 166,40</b>	<b>MONTANT TTC</b>		<b>133 166,40</b>	<b>100,00%</b>

➤ **SOLLICITE** auprès

- de l'Etat une subvention globale à hauteur de 24 358 €
- du Conseil Départemental de Loir et Cher une subvention de 24 413 € au titre du Patrimoine Rural Non Protégé – PRNP.

## Travaux en cours

### Effacement des réseaux à Arville

Les travaux se déroulent dans de bonnes conditions.

Il est prévu prochainement le commencement de l'installation des luminaires et la remise en état des traversées de route et de certains trottoirs en enrobé ou bicouche, le reste en voutré. Les tranchées sont pratiquement terminées. A la réception des travaux, il faudra s'assurer de la remise en état des rives.

### Travaux AEP Patouillard

La canalisation est maintenant alimentée en eau potable après réalisation des analyses bactériologiques conformes.

L'antenne alimentant le lieudit « La Brousse » est réalisée ainsi que tous les branchements des habitations desservies par la nouvelle canalisation.

Pendant les travaux, les 3 bornes à incendies prévues au Patouillard, à la Pépinière et dans le chemin de César ont été posées.

La semaine 47 sera consacrée aux finitions, la réception des travaux est prévue lundi 23 novembre à 10h30.

## Dotation de Solidarité Rurale 2021

Une demande de DSR 2021 a été saisie par commune déléguée. Le montant global de DSR sollicité s'élève à 152 000 € pour un programme prévisionnel de travaux de 300 654 €, réparti comme suit :

Commune déléguée	Opération	Montant estimatif du programme	DSR Sollicitée
Arville (1)	Travaux voirie bourg	58 359 €	40 000 €
Oigny (2)	Travaux de voirie	52 815 €	40 000 €
Saint-Agil (3)	Travaux voirie	82 480 €	24 000 €
Saint-Avit	Aménagement salle communale	77 000 €	35 000 €
Souday (4)	Création d'un espace multi-activités	30 000 €	13 000 €

(1) Opération Cœur de Village à Arville à l'issue des travaux d'effacement des réseaux : il sera nécessaire de délimiter la zone dite « Cœur de Village » pour réfléchir sur l'aménagement paysager.

(2) Aménagement de stationnement et pose de caniveaux Grande Rue

(3) Réfection des trottoirs avec végétalisation d'une partie rue des Chevaliers et mise en conformité de l'éclairage public

(3) Aménagement d'un terrain avec jeux intergénérationnels.

Les personnes en charge d'activités sportives seront consultées pour réfléchir à ce projet et sur le réaménagement des espaces de jeux déjà existants.

## CNE2020S08D05 - Tarifs applicables aux services d'Adduction d'Eau Potable

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 13 novembre 2019 fixant les différents tarifs relatifs aux services d'eau gérés en régie par la commune de Couëtron-au-Perche, desservant les communes déléguées de Saint-Agil et Souday.

Réunie le 9 novembre 2020, la commission « finances » propose de maintenir les tarifs de 2020 en 2021 pour les abonnés desservis par le service d'eau de St Agil.

Pour le service d'eau de Souday, compte tenu des travaux d'investissement réalisés en 2020 pour un montant de 245 700 € HT, il est proposé une augmentation plus conséquente sur le prix du m<sup>3</sup>

Service Eau	Abonnement annuel HT (soumis à TVA 5,5%)			Prix HT / m3 (soumis à TVA 5,5%)		Vérification de l'indicateur du plafonnement de la part fixe	Redevance préservation ressource en eau (TVA 5,5%)	Heure de travail HT (TVA 10%)	Pose/dépose compteur ou mutation abonnement HT (TVA 10%)	Pollution domestique - Redevance versée à l'Agence de l'Eau (non communiqué pour 2021)
	compteur de 15 m/m	compteur de 20 m/m	compteur de 30 m/m	Abonnés	eau facturée aux communes extérieures	Vérification de l'indicateur du plafonnement de la part fixe	Prix HT / m3		Prix / m3 HT (TVA 5,5%)	
Saint-Agil	51,00	66,00	95,00	1,17		26,65%	0,05	25,00	25,00	0,30
Souday	49,00	51,00	54,00	0,91	0,96	30,97%	0,05	25,00	25,00	0,30

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les travaux de la commission « finances »
- **ENTERINE** les différents tarifs de facturation de l'eau énumérés ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'étudier les possibilités de mise en place d'un tarif spécifique pour les professionnels.

**CNE2020S08D06 - Tarifs applicables aux services d'assainissement**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 fixant les différents tarifs relatifs aux services d'assainissement en régie par la commune de Couëtron-au-Perche, desservant les cinq communes déléguées.

Réunie le 9 novembre 2020, la commission « finances » propose de maintenir les tarifs applicables depuis 2019 pour les abonnés des communes déléguées d'Arville, Oigny et Saint-Agil et d'augmenter la redevance du m<sup>3</sup> pour les abonnés des communes déléguées de Saint-Avit et Souday, la part abonnement restera identique à celle appliquée depuis 2019, la redevance passerait de 0,85 € à 0,95 € le m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs ci-dessous :

Service Assainissement	Abonnement annuel HT (soumis à TVA 10%)	Redevance assainissement Prix HT / m3 (soumis à TVA 10%)		Vérification de l'indicateur du plafonnement de la part fixe	Heure de travail HT (TVA 10%)	Pollution modernisation des réseaux - Redevance versée à l'Agence de l'Eau
		Abonnés	Abonnés (non inclus dans le nouveau réseau)			Prix / m3 HT (TVA 10%)
Arville		0,47			25,00	0,18
Oigny		0,39			25,00	0,18
Saint-Agil	61,00	2,25	0,79	18,43%	25,00	0,18
Saint-Avit	20,00	0,95		14,93%	25,00	0,18
Souday	20,00	0,95		14,93%	25,00	0,18

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les travaux de la commission « finances »
- **ENTERINE** les différents tarifs de facturation de l'assainissement énumérés ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**CNE2020S08D07 - Budget commune - Financement du programme d'investissement 2020 – Emprunt de 200 000 €**

Monsieur Le Maire fait part qu'un emprunt de 200 000 € doit être contracté pour financer le programme des travaux d'investissement communaux 2020. Cinq organismes bancaires ont été consultés : Crédit Mutuel / Crédit Agricole / La Caisse d'Épargne / La Banque Postale et la Banque des Territoires via le CDC. La commission « finances » a étudié les différentes offres et propose de retenir l'offre du Crédit Agricole.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE France ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de **200 000 Euros – Deux cent mille euros,**
  - d'une durée de 25 ans,
  - au taux fixe de 0,56 %,
  - avec un remboursement des échéances constantes trimestrielles à hauteur de 2 144,66 € par trimestre soit un remboursement annuel de 8 578,64 €,
  - plus des frais de dossier à hauteur de 200 Euros ;

**CNE2020S08D08 - Budget Eau- Financement du programme d'investissement 2020 – Emprunt de 150 000 €**

Monsieur Le Maire fait part qu'un emprunt de 150 000 € doit être contracté pour financer le programme des travaux d'investissement d'eau 2020. Cinq organismes bancaires ont été consultés : Crédit Mutuel / Crédit Agricole / La Caisse d'Épargne / La Banque Postale et la Banque des Territoires via le CDC. La commission « finances » a étudié les différentes offres et propose de retenir l'offre du Crédit Agricole.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE France ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de **150 000 Euros – cent cinquante mille euros,**
  - d'une durée de 25 ans,
  - au taux fixe de 0,56 %,
  - avec un remboursement des échéances constantes trimestrielles à hauteur de 1 608,50 € par trimestre soit un remboursement annuel de 6 434 €,
  - plus des frais de dossier à hauteur de 150 Euros ;

**Point sur l'opération « Hacker un village »**

La situation sanitaire a eu des conséquences sur les réunions et rencontres prévues, même si certaines ont pu être virtualisées.

Nous avons pu recevoir Lionel Henri de l'Observatoire 41. L'agent en charge du projet de « Hacker un village » s'est rendu à Blois fin octobre pour participer à un groupe de travail organisé par l'Agence d'attractivité du Loir-et-Cher, présidée par Karine Gourault, que nous avons prévu de rencontrer. La rencontre avec les responsables culturels ainsi que la réunion du comité de pilotage avec les parties prenantes ont été reportées. Le CAUE reviendra sur notre commune en décembre.

En visioconférence, nous avons pu rencontrer Stéphane Baudu, député de Blois et co-auteur d'un rapport parlementaire sur les moyens et les rôles des collectivités locales notamment sur la vacance du logement. Notre député, Pascal Brindeau, nous a indiqué finalement souhaiter une rencontre sur notre commune après le confinement.

Un site internet spécifique sera créé pour l'opération « Hacker un village » dont la réalisation sera confiée à une professionnelle du secteur. Une réflexion sur la forme mais surtout sur le fond a été

menée notamment s'agissant des rubriques avec des présentations de la mission, des maisons en vente, des témoignages d'habitants, anciens ou nouveaux etc... Dès son ouverture, il sera lancé une campagne de communication avec les médias. S'agissant des médias, nous avons envoyé des images et des interviews à la production de Télématin qui se chargera de produire une vidéo présentant Hacker un Village pour leur format « Une idée par minute ». De plus, une société de production de TF1 souhaite également venir faire des prises de vue sur la commune à propos d'Hacker un Village. Plusieurs rendez-vous seront pris jusqu'à fin janvier. La mission Hacker un Village a été officialisée dans certains journaux (La Nouvelle République, le Petit Vendômois...). Notre candidature au programme Petites Villes de Demain n'a pas été retenue par la préfecture. La commune de Mondoubleau fait, elle, partie des lauréats. Monsieur Le Maire constate qu'il soit regrettable de ne pas avoir pu constituer une candidature en binôme avec la commune de Mondoubleau. Toutefois, le programme de « Petites Villes de Demain » est à construire au sein du territoire des communautés de communes.

### **CNE2020S08D09 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet et suppression de l'emploi CAE**

#### Monsieur Le Maire expose :

L'emploi aidé CAE – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi – à titre d'adjoint technique, mis en place le 5 août 2019 pour une durée initiale de 9 mois à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) renouvelable une fois 6 mois à temps complet, est arrivé à échéance le 4 novembre 2020. L'agent ayant bénéficié de cet emploi a rempli avec entière satisfaction son travail. Lors de l'entretien professionnel de 2020, il lui a été proposé de le recruter à titre d'adjoint technique stagiaire sur un emploi permanent à temps complet à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal est invité à créer un emploi au grade d'adjoint technique de catégorie C et à supprimer l'emploi CAE à compter du 1er janvier 2021. Pour la période du 5 novembre au 31 décembre 2020, l'agent a signé un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Ces dispositions entraînent la modification du tableau des emplois à compter du 1er janvier 2021, comme suit :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps complet.

#### ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité***

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Sous réserve de l'avis du comité technique du Centre de Gestion de Loir et Cher pour la suppression de l'emploi CAE,

- **DECIDE** d'adopter la modification des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de finaliser le recrutement de l'adjoint technique à compter du 1er janvier 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité, chapitre 64.

### **CNE2020S08D10 - Budget principal 2020 - Décisions modificatives n°02-2020 et n°03-2020**

Les missions de maîtrise d'œuvre et les études de l'église de Oigny imputées à l'article 2031 doivent être intégrées à un compte de la classe 21 puisqu'elles sont suivies de travaux. Il s'agit d'écriture d'ordre budgétaire au chapitre 041 (opérations patrimoniales) avec nécessité d'ouvrir des crédits. En



l'absence de travaux, les dépenses resteraient imputées à l'article 2031 et seraient suivies d'amortissement sur 5 ans.

Compte tenu du résultat de la consultation des entreprises pour la sécurisation du clocher de Oigny, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au C/21318.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les décisions modificatives comme suit :

<b>DM n°02-2020 - BUDGET COMMUNE 2020</b>					
<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Section d'investissement		Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits
21318	Autres bâtiments publics	54 000 €			
21533	Réseaux câblés		54 000 €		
<b>DM n°03-2020 - BUDGET COMMUNE 2020</b>					
<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Section d'investissement		Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits
041-2031	Frais d'études	12 000 €			
041-2151	Réseaux de voirie			6 000 €	
041-21318	Autres bâtiments publics			6 000 €	

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

➤ **APPROUVE** ces décisions modificatives du budget principal 2020.

#### **CNE2020S08D11 - Acquisition maison 16 place des Porches Souday – signature acte notarié**

Considérant la délibération du 12 février 2020 relative à l'acquisition de la maison située 16, place des Porches à Souday, appartenant à Mme Françoise BOUTTIER,

Vu l'absence de mention sur ladite délibération autorisant le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Antoine RICHARDIN,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Nadine AUBERT, maire déléguée de Souday, à signer l'acte notarié du bien sus-désigné.

#### **Questions diverses**

##### Mission hors les murs

Il s'agit d'une opération suivie par l'école d'architecture de La Villette et une école d'architecture bulgare. Ainsi, le projet de réhabilitation du Presbytère de Souday sera proposé dans le cadre de cette mission, avec la contribution du CAUE. Monsieur Alexis VANNIER sera désigné pour coordonner cette opération avec le soutien de Pauline LEBLANC, architecte du patrimoine, domiciliée à Couëtron-au-Perche (Souday). De même, Annabelle LEROY sera en charge du suivi de l'opération.

Protection ressource en eau du forage du syndicat intercommunale d'AEP de la Fontenelle, le Poislay, Arville et Oigny.

Son président, Mr Joël VERDIER a pris contact avec notre collectivité pour réfléchir sur la mise en place d'une éventuelle interconnexion avec notre réseau.

Commission « actions sociales »

Mise en place d'un bon d'achat de 15 €, valable chez les commerçants et les producteurs locaux de Couëtron-au-Perche qui se substituera au repas des aînés n'ayant pas eu lieu cette année pour cause de pandémie, et offert aux personnes âgées de 68 ans et plus.

Dates à retenir

Commission « Qualité de vie – communication » : bulletin municipal

Jeudi 19 novembre à 18 heures, salle La Serre – St Agil.

Commission Eau : Présentation de la 1<sup>ère</sup> phase des études patrimoniales par le bureau d'études Verdi Ingénierie – jeudi 19 novembre à 14 h – salle communale Souday

Commission Actions sociales : lundi 14 décembre à 13 h 45, salle communale Souday : réfléchir et travailler sur les mobilités du public

Rencontre CAUE : jeudi 17 décembre à 9 h 30

Présentation des vœux : vendredi 15 janvier 2021 sous réserve des mesures en vigueur au titre de la pandémie Covid-19.

Conseil Municipal : 18 janvier 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,

J. GRANGER.